



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 21 juin 2017

IRRIGATION

**Des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre pour la préservation du milieu sur le bassin de la Charente Amont
Le niveau d'alerte renforcée d'été est franchi sur les bassins de la Veude et du Négron Et de la Sèvre Niortaise Amont**

Pour le bassin de la Charente :

Considérant l'évolution des débits des cours d'eau et le niveau des nappes aux stations et piézomètres, des mesures d'anticipation s'avèrent nécessaires pour la fin de gestion de printemps et à l'approche de la période estivale, et considérant la proposition de mesures préventives de gestion proposées par l'OUGC Cogest'Eau, la préfète a signé un arrêté le 21 juin 2017, portant **des mesures exceptionnelles des prélèvements d'eau à usage d'irrigation**, sur l'ensemble du bassin de la Charente Amont, **à compter du mercredi 21 juin 2017**, 8h jusqu'au 30 septembre 2017 minuit.

Pour le bassin de la Veude et du Négron :

Considérant le passage à la période estivale depuis le 19 juin 2017, et considérant que le débit seuil d'alerte renforcée d'été est franchi à l'indicateur de Léméré.
Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont limités au **volume hebdomadaire réduit de 50 %**, dans les bassins de la Veude et du Négron, à compter du **mercredi 21 juin 2017**, 8h.

Pour le bassin de la Sèvre Niortaise – Marais Poitevin :

Considérant le passage à la période estivale depuis le 19 juin 2017, et que le niveau piézométrique aux stations de Pamproux et de Saint Coutant, et à la station hydrométrique de Pont de Ricou, ont dépassé les seuils d'alerte renforcée d'été.
En conséquence, les prélèvements agricoles à usage d'irrigation sont limités au **volume hebdomadaire réduit de 50 %** sur le bassin de la Sèvre Niortaise amont (MP1) à compter de **mercredi 21 juin 2017**, 8h.

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09